



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

**Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations**

Arrêté n°24-2020-10-23-001

**fixant la liste des candidats à la commission de conciliation en matière d'élaboration
des documents d'urbanisme**

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 132-14, R. 132-10 et suivants relatifs à la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;

Vu l'arrêté n°24-2020-10-12-003 du 12 octobre 2020 relatif à l'élection des membres de la commission de conciliation en matière de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales ;

Vu la liste des candidats déposée pour les élections à la commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections à la commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme est constituée comme suit :

Liste présentée par l'UDM 24 :

Liste « UNION DES MAIRES DE LA DORDOGNE »	
Titulaires	Suppléants
M. Thierry BOIDE Maire de St Géraud de Corps	Mme Monique RATINAUD Maire de Brantôme en Périgord
M. Alain CASTANG Maire de Rouffignac de Sigoulès	M. Didier PAGES Adjoint au maire de Javerlhac et la Chapelle St Robert
Mme Françoise DECARPENTRIE Maire de Négrondes	M. Serge SOULIGNAC Adjoint au maire de Castelnaud la Chapelle

M. Michel DUBREUIL Maire de Quinsac	M. Pascal PROTANO Maire de Coursac
M. Bruno LAMONERIE Adjoint au maire d'Angoisse	M. Pascal DELTEIL Maire de Gardonne
M. Gilles TAVERSON Maire de Villefranche de Lonchat	M. Guy PIEDFERT Maire d'Eygurande et Gardedeuil

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de Dordogne.

Périgueux le **23 OCT. 2020**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Martin LESAGE